



ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n°181 du 7 avril 1969,

CONSIDERANT l'organisation de la marche solidaire lors du FORUM HANDICAP, qui se déroulera le samedi 17 octobre 2015 de 16h00 à 18h00, il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants

ARRETE :

ARTICLE 1er : La circulation des véhicules sera interdite momentanément selon l'avancement de la marche sur les voies suivantes :

- la rue Paul Maurel
- l'avenue Antoine de Saint Exupéry

ARTICLE 2 : L'accès aux riverains et aux secours sera maintenu ;

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- × Madame la Directrice Générale des Services
- × Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc

Fait à CARBON-BLANC, le 06 octobre 2015

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.